

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation des membres aux différentes commissions communales
- 2 – Désignation des délégués aux différentes instances et syndicats intercommunaux
- 3 – Délibération générale exécutoire déléguant certaines fonctions au Maire
- 4 – Délégation de signature aux secrétaires de Mairie pour tous les documents liés à l'Etat-Civil
- 5 – Détermination des taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
- 6 – Nomination des différents correspondants
- 7 – Questions et informations diverses

Présents : Mr ACHARD Eric, Maire. Mme DUFAUD Catherine, Mr RABETTE Laurent, Mme MANUBY Sarah, Mr ERAGNE Sébastien, Adjoints. Mr REPEZZA Pascal, Mr BREUIL Jean-François, Mme VEDRINE Marie-Pierre, Mme FORESTIER Marie-Claire, Mme RISSER Aurore, Mr ROY Nicolas, Mr BOUEIX Titouan, Mme CROUZEIX Christelle.

Excusée : Mme PONCHON Lola représentée par Mr BOUEIX Titouan.

Secrétaire de séance : DUFAUD Catherine

La séance est ouverte à 20 heures 35

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur TUREK Jean-Pierre, qui l'informe de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal de la commune de Messeix. Cette démission prend effet à la date de réception dudit courrier soit le 27 Mars 2026.

1 – DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES 2026/022 – 2026/023

a/ - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé à la mise en place des différentes commissions des élus :

- ✓ **1^{ère} COMMISSION : Finances, Budget, Economie :**
 - . Président : Mr ACHARD Eric
 - . Vice-Présidents : Mme DUFAUD Catherine, Mr ERAGNE Sébastien
 - . Membres : Mme MANUBY Sarah, Mr REPEZZA Pascal, Mme RISSER Aurore, Mr BOUEIX Titouan

- ✓ **2^{ème} COMMISSION : Affaires scolaires :**
 - . Président : Mr ACHARD Eric
 - . Vice-Présidentes : Mmes DUFAUD Catherine, MANUBY Sarah
 - . Membres : Mme VEDRINE Marie-Pierre, Mme FORESTIER Marie-Claire, Mme RISSER Aurore, Mme PONCHON Lola, Mme CROUZEIX Christelle

- ✓ **3^{ème} COMMISSION : Voirie, Assainissement, Sécurité, Bâtiments communaux, Matériel communal :**
 - . Président : Mr ACHARD Eric
 - . Vice-Présidents : Mrs RABETTE Laurent, ERAGNE Sébastien

. Membres : Mr REPEZZA Pascal, Mr BREUIL Jean-François, Mr ROY Nicolas, Mr BOUEIX Titouan, Mme CROUZEIX Christelle

✓ **4^{ème} COMMISSION : Agriculture, Forêts :**

. Président : Mr ACHARD Eric

. Vice-Présidents : Mr RABETTE Laurent, Mme MANUBY Sarah

. Membres : Mr BREUIL Jean-François, Mme VEDRINE Marie-Pierre, Mme RISSER Aurore, Mr ROY Nicolas, Mr BOUEIX Titouan

✓ **5^{ème} COMMISSION : Vie Associative, CMJ, Tourisme, Sport et Culture :**

. Président : Mr ACHARD Eric

. Vice-Présidents : Mrs RABETTE Laurent, ERAGNE Sébastien

. Membres : Mme MANUBY Sarah, Mr REPEZZA Pascal, Mme RISSER Aurore, Mr ROY Nicolas, Mme PONCHON Lola, Mr BOUEIX Titouan, Mme CROUZEIX Christelle

✓ **6^{ème} COMMISSION : Communication**

. Président : Mr ACHARD Eric

. Vice-Présidentes : Mmes DUFAUD Catherine, MANUBY Sarah

. Membres : Mr RABETTE Laurent, Mme VEDRINE Marie-Pierre, Mme FORESTIER Marie-Claire, Mme PONCHON Lola

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la composition de ces commissions communales.

b/ - Le Conseil Municipal a procédé à la mise en place des différentes commissions communales :

✓ **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

. **Président :** Mr ACHARD Eric

. Membres élus : Mme DUFAUD Catherine

Mme MANUBY Sarah

Mme VEDRINE Marie-Pierre

Mme RISSER Aurore

✓ **Comité de Jumelage**

. Membres : Mme MANUBY Sarah

Mr REPEZZA Pascal

Mme VEDRINE Marie-Pierre

Mme FORESTIER Marie-Claire

Mme PONCHON Lola

✓ **Commission d'Appel d'Offres**

. **Président :** Mr ACHARD Eric

. Membres titulaires :

. Mr RABETTE Laurent

. Mr ERAGNE Sébastien

. Membres suppléants :

. Mme DUFAUD Catherine

. Mr BOUEIX Titouan

. Mr REPEZZA Pascal

. Mr BREUIL Jean-François

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la composition de ces commissions communales.

2 / - DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES INSTANCES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2026/024

✓ **SMADC**

- Titulaire :
 - . Mr ERAGNE Sébastien
- Suppléante :
 - . Mme MANUBY Sarah

✓ **SMCTOM**

- Titulaires :
 - . Mr REPEZZA Pascal
 - . Mr ACHARD Eric
- Suppléantes :
 - . Mme RISSER Aurore
 - . Mme VEDRINE Marie-Pierre

✓ **SIVU BEAL DES ROZIERS**

- Titulaires :
 - . Mr ACHARD Eric
 - . Mme DUFAUD Catherine
 - . Mr ERAGNE Sébastien
 - . Mme MANUBY Sarah
 - . Mr BOUEIX Titouan
- Suppléants :
 - . Mr ROY Nicolas
 - . Mme FORESTIER Marie-Claire
 - . Mr BREUIL Jean-François
 - . Mme VEDRINE Marie-Pierre
 - . Mr REPEZZA Pascal

✓ **SIAEP CLIDANE CHAVANON**

- Titulaires :
 - . Mr ACHARD Eric
 - . Mr RABETTE Laurent
- Suppléants :
 - . Mr BREUIL Jean-François
 - . Mr ROY Nicolas

✓ **EPF-SMAF**

- Titulaire :
 - . Mr RABETTE Laurent
- Suppléant :
 - . Mr BOUEIX Titouan

✓ **AMIS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI**

- Délégués :
 - . Mme RISSER Aurore
 - . Mr BREUIL Jean-François
 - . Mme FORESTIER Marie-Claire

✓ **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

- Collège des Elus : Mme DUFAUD Catherine
- Membre du Personnel : Mme BRUGIERE Cindy

✓ **SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE**

- Délégué Titulaire :
 - . Mr RABETTE Laurent
- Déléguée Suppléante :
 - . Mme DUFAUD Catherine

✓ **COMMUNES FORESTIERES**

- Déléguée Titulaire :

. Mme MANUBY Sarah

- Délégué Suppléant :

. Mr RABETTE Laurent

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la composition des différentes instances et syndicats intercommunaux.

**3 / - DELIBERATION GENERALE EXECUTOIRE DELEGUANT CERTAINES FONCTIONS AU MAIRE
2025/025**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Monsieur le Maire indique que l'article précité permet de donner délégation au maire en trente et une matières, en tout ou partie, le conseil municipal étant totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées. Il précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

Monsieur le Maire indique en outre que sauf à ce que le conseil municipal s'y oppose expressément, le maire dispose de la faculté de subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les délégations qui lui sont données par l'organe délibérant, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L.2122-18 du CGCT pour les délégations de ses propres fonctions aux adjoints ou conseillers municipaux.

Il ajoute que lorsque le maire se trouve dans un cas d'empêchement, le conseil municipal redevient décisionnaire dans les matières qu'il lui a déléguées, le conseil pouvant cependant prévoir et organiser par avance la suppléance du maire empêché en décidant que dans une telle situation, les décisions dans les matières déléguées seront prises par un adjoint ou, à défaut par un conseiller municipal, dans les conditions fixées par l'article L.2122-17 du CGCT.

Monsieur le Maire conclut son exposé en indiquant que le maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Il propose alors au conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décisions rapides.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, décide :

1 – De confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
- Intenter au nom de la commune de Messeix toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

2 – D'autoriser le maire à subdéléguer les délégations sus énumérées

3 – De charger le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Il est procédé au vote :

. Pour : 14 Voix

4/ - DELEGATION DE SIGNATURE AUX SECRETAIRES DE MAIRIE POUR TOUS LES DOCUMENTS LIES A L'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce point de l'ordre du jour, seul un arrêté est nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle les délégations des quatre adjoints :

- Madame DUFAUD Catherine 1^{ère} adjointe : Finances, budget, économie, affaires scolaires
- Monsieur RABETTE Laurent 2^{ème} adjoint : Voirie, assainissement, bâtiments communaux, matériel communal
- Madame MANUBY Sarah 3^{ème} adjointe : Agriculture, forêt, communication
- Monsieur ERAGNE Sébastien 4^{ème} adjoint : Sport, culture, tourisme, vie associative

5/ - DETERMINATION DES TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS 2026/026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
Vu la délibération n° 2026/020 en date du 20 Mars 2026 procédant à la création des postes d'adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux du 24 Mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 Voix Pour et avec effet au 21 Mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire :

- Maire : 50.13 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 1^{er} adjoint : 19.24 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 2^{ème} adjoint : 19.24 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 3^{ème} adjoint : 19.24 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 4^{ème} adjoint : 19.24 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Le Conseil Municipal a décidé de diminuer les indemnités d'élus de 10 %.

6/ - NOMINATION DES DIFFERENTS CORRESPONDANTS

✓ **COMMISSION DE CONTRÔLE LISTES ELECTORALES**

. Mr ACHARD Eric

✓ **CLIC SENIOR MONTAGNE**

- Ambassadeur de la forme :

. Titulaire : Mme VEDRINE Marie-Pierre . Suppléante : Mme FORESTIER Marie-Claire

✓ **CORRESPONDANT DEFENSE**

. Mme PONCHON Lola

Il est procédé au vote :

. 14 Voix Pour

7/ - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a/ - Courrier des Compagnons du Théâtre

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant des Compagnons du Théâtre de Messeix qui adressent leurs plus sincères félicitations pour l'élection du maire et des conseillers municipaux.

b/ - Travaux voirie, chemins

Monsieur RABETTE Laurent informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec la DRAT des Combrailles pour une estimation des travaux concernant le programme de voirie (réfection voiries, chemins et ce par ordre de priorité), ainsi qu'une présentation des services de l'ADIT.

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire :
Eric ACHARD

La secrétaire de séance :
Catherine DUFAUD